



Règlement intérieur

Bienvenue chez vous ! Pour que notre café reste un petit paradis pour les enfants ET un havre de paix pour les parents, voici quelques règles d'or à respecter à // La Dinette //

DISPOSITIONS GENERALES

1/ Objet de ce règlement intérieur

Ce règlement est mis en application de l'article 14 des statuts de l'association. Il a pour objet de préciser les conditions de fonctionnement du café // La Dinette //, situé à Valence, dans la Drôme et de définir les dispositions applicables aux salariés, usagers, bénévoles et intervenants extérieurs.

2/ Champs d'application

Toutes les personnes présentes lors de toute activité du café // La Dinette // sont tenues de respecter ce règlement.

3/ Personnes chargées de veiller à son application

Le bureau de l'association // La Dinette // ainsi que les salariés sont responsables de l'application du présent règlement.

4/ Principes d'utilisation

L'association // La Dinette // a pour objectif, entre autres, de permettre aux familles de passer un moment de détente dans un café adapté aux enfants ; de créer un lieu de rencontre parental soutenant ; de permettre aux femmes enceintes et allaitantes ainsi qu'aux parents d'enfants de 0 à 12 ans de s'habiller, et de les habiller, à petits prix, en achetant des vêtements d'occasion dans l'espace boutique du café associatif ; de lutter contre l'isolement des femmes en post-partum et en congé parental ; de lutter contre le surmenage et la solitude des parents ; de favoriser les rencontres amicales ; de développer le lien social ; d'œuvrer à l'éducation artistique et sensible des plus jeunes en participant à l'animation socioculturelle de la ville de Valence.

En conséquence : chaque usager s'engage à respecter le lieu, les personnes qui s'y trouvent et les activités qui s'y déroulent ainsi que les horaires d'ouverture et de fermeture du lieu.

5/ Usagers

Parmi les usagers, on distingue :

- Les adhérents : individuels ou collectifs (associations ou personnes morales partenaires) – se référer aux statuts
- Les non adhérents : personnes externes à l'association, usagers du café et participants aux activités.

6/ Mise à disposition du café ☺☺ La Dinette ☺☺ à des tiers

La mise à disposition ponctuelle du café ☺☺ La Dinette ☺☺ à des tiers est soumise à l'approbation du Bureau et peut être mise en œuvre au bénéfice d'associations, d'adhérents ou d'intervenants, conformément à une convention signée des deux parties.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

1/ Responsabilité et surveillance des enfants

Les enfants restent sous la responsabilité entière et permanente des adultes qui les accompagnent. Le personnel du café est là pour vous régaler et vous aider à passer un bon moment mais pas pour assurer le baby-sitting !

Pour des raisons de sécurité évidentes (boissons chaudes qui circulent, coins de tables, mur d'escalade...), les enfants ne doivent pas être laissés sans surveillance, notamment lors de leurs déplacements vers les espaces de jeux ou les toilettes.

2/ Respect des lieux et du matériel

Le matériel de jeu : Les jouets, livres et jeux de société sont mis à disposition gratuitement. On les partage avec plaisir, on en prend soin, et surtout, on les range à leur place après utilisation pour que les prochains copains en profitent.

Pas de mobilier détourné : Pour éviter les chutes, il est interdit de grimper sur les tables, de courir sur les banquettes ou de déplacer le mobilier sans l'accord de l'équipe.

Murs et œuvres d'art : Les murs du café ne sont pas des cahiers de coloriage. Merci d'utiliser uniquement les supports prévus à cet effet (feuilles de dessin).

Le coin Boutique : Notre espace boutique est là pour le plaisir des yeux des grands et des petits. Cependant, les articles en vente ne sont pas à disposition pour jouer (jeux et livres compris car nous les sélectionnons pour leur excellent état). Nous demandons aux parents de veiller à ce que les enfants ne manipulent pas les objets qui y sont exposés.

Le mystère des tiroirs : Contrairement aux meubles du coin jeu, les meubles et tiroirs de la boutique contiennent du stock et ne doivent pas être vidés par les enfants.

3/ Respect des lieux et du matériel

Vitesse limitée : Pour le bien-être de tous et pour éviter les collisions avec le personnel chargé de plateaux, on marche à l'intérieur du café.

Volume sonore : Le café est un lieu de vie et de rires, et les enfants ont le droit de s'exprimer ! Cependant, nous demandons aux parents de veiller à ce que les cris répétitifs ou les jeux trop bruyants soient canalisés, par respect pour les autres clients ainsi que pour le personnel.

Écrans sans bruit : Les tablettes et téléphones portables sont acceptés, mais uniquement avec un casque audio ou le son coupé.

Tabac et vapotage : Conformément à la loi, l'ensemble du café est un espace strictement non-fumeur. Cette interdiction s'applique également à l'usage de la cigarette électronique (vapotage) à l'intérieur de l'établissement, afin de garantir un air sain pour les poumons de nos petits visiteurs.

4/ Hygiène et restauration

Consommation extérieure : Sauf exception pour le lait de bébé ou les allergies sévères signalées à l'avance, les boissons et nourritures venues de l'extérieur ne sont pas autorisées. Notre carte propose des options adaptées aux petits et grands gourmands !

Le goûter à table : Pour garder les espaces de jeux propres (et éviter les miettes sur les livres), on mange et on boit exclusivement assis à sa table.

Espace de change : Le changement des couches se fait exclusivement sur la table à langer prévue à cet effet dans les toilettes. Merci de placer un linge à usage unique sur la table à langer (à disposition dans les sanitaires) et de le mettre à laver en partant.

5/ Co-working

Le travail sur ordinateur est encadré afin que chacun trouve sa place au sein de **La Dinette** .

L'usage d'ordinateurs portables et le travail prolongé sont autorisés uniquement sur les créneaux horaires dédiés (affichés à l'entrée) *OU* au moment où vous le souhaitez, moyennant une contrepartie financière (formule au temps passé en supplément de vos consommations), selon les tarifs affichés sur notre site internet.

Réunions et appels : Pour préserver le calme du lieu, les appels professionnels, visioconférences et réunions ne sont pas autorisés dans la salle principale sauf en cas de faible affluence au café.